

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_129 : MISE À JOUR DES PROVISIONS

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Achille TARRICONE), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_129 : MISE À JOUR DES PROVISIONS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

La constitution de provision comptable est une dépense obligatoire (article L.2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT)) dont le champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du CGCT.

La constatation des provisions doit permettre à l'Agglomération d'enregistrer comptablement la réalisation probable d'un risque ou d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice. Ainsi, le passif de la collectivité sera fiabilisé, le résultat de l'exercice sera considéré « sincère » au regard de la règle de l'équilibre et traduira la capacité de l'Agglomération à faire face à ses probables obligations futures.

Les provisions sont obligatoires et doivent être constituées sur la base de la survenance de risques réels selon les dispositions suivantes :

- En cas de litige : dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;
- Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées par la collectivité à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité ou de dépréciation de la créance ou de la participation estimé par la collectivité ;
- Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'informations communiqués par le comptable public ;
- En dehors, de ces cas, la collectivité peut décider de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré.

Par délibération n° 6/2006 du 28 mars 2006, l'agglomération a choisi le système des provisions budgétaires. Les provisions donnent lieu à l'émission d'un mandat d'ordre en section de fonctionnement (compte 68xx) qui a pour contrepartie une recette d'ordre d'investissement (compte 15xx) d'un montant équivalent. La provision n'affecte donc pas le résultat global de clôture (opération d'ordre équilibrée en dépense et en recette).

Actuellement, le stock de provisions par nature de risque est le suivant :

Nature de la provision	Domaine	Budget	Montant de la provision
Provisions pour litiges et contentieux	Dommages aux biens	Général	215 900,00 €
	Exécution marché public	Général	154 500,00 €
	Ressources humaines	Général	2 500,00 €
	TOTAL PROVISION POUR CONTENTIEUX		372 900,00 €
Provisions pour dépréciations comptes	Finances	Général	24 350,18 €
	Finances	Transports urbains	22,00 €
	Finances	Assainissement non collectif	1 216,60 €
	Finances	Assainissement collectif	218 018,44 €
	Finances	Parking	62,80 €
	Finances	Immobilier Innoprod	2 882,91 €
	TOTAL PROVISION POUR DEPRECIATIONS COMPTES		246 552,93 €

I. Mise à jour des provisions constituées pour litiges en tenant compte des clôtures et des ouvertures de procédures.

Deux litiges en matière de ressources humaines sont en cours et nécessitent la création de provisions pour un montant global de 25 325 €. Il convient également de provisionner pour deux procédures d'urbanisme un montant de 4 000 €.

Un contentieux en matière de TEOM au titre de l'exercice 2019 est en cours, il convient donc de provisionner le risque à hauteur de 11 400 €.

En matière d'assainissement collectif, une procédure d'appel est en cours sur un litige concernant un branchement. Le risque est évalué à 5 200 €.

Enfin, le jugement concernant un litige en matière de travaux exécutés dans le cadre d'un marché public a été rendu le 30 juin 2020. Il condamne l'Agglomération à verser une somme 21 098,18 €. La provision constituée en 2017 d'un montant de 154 500 € peut donc être reprise.

Ces différents éléments ont permis de définir les montants à provisionner ou à reprendre sur les différents budgets selon le tableau ci-dessous :

Nature de la provision	Domaine	Budget	Montant de la reprise de provision	Montant de la provision
Provisions pour litiges et contentieux	Exécution marché public	Général	154 500,00 €	
	TEOM	Général		11 400,00 €
	Urbanisme	Général		4 000,00 €
	Ressources humaines	Général		25 325,00 €
	<i>Total budget général</i>		154 500,00 €	40 725,00 €
	Assainissement collectif	Assainissement collectif		5 200,00 €
	TOTAL PROVISION POUR CONTENTIEUX		154 500,00 €	45 925,00 €

A l'issue du Bureau communautaire le stock de provisions pour litiges et contentieux sera le suivant :

Nature de la provision	Domaine	Budget	Montant de la provision
Provisions pour litiges et contentieux	Dommages aux biens	Général	215 900,00 €
	TEOM	Général	11 400,00 €
	Urbanisme	Général	4 000,00 €
	Ressources humaines	Général	27 825,00 €
	<i>Total budget général</i>		259 125,00 €
	Assainissement collectif	Assainissement collectif	5 200,00 €
	TOTAL PROVISION POUR		264 325,00 €

II Mise à jour des provisions constituées pour dépréciation des comptes de redevables

Il convient aujourd'hui de remettre à jour les provisions constituées pour dépréciation des comptes de redevables en intégrant notamment les créances non recouvrées au titre de l'exercice 2019.

Une évaluation des provisions ou des reprises de provisions à effectuer a été menée conjointement avec la trésorerie d'Albi Ville et Périphérie.

En fonction de l'antériorité des créances et des budgets, différents cas de figure ont été distingués :

- Sur l'ensemble des budgets de la collectivité, il est proposé de provisionner 100% des restes à recouvrer (RAR) pour les titres émis jusqu'au 31 décembre 2017.
- Pour le budget général, toutes les créances non recouvrées postérieures à 2017 et supérieures à 400 € ont été étudiées individuellement.
- Pour les budgets annexes hors assainissement collectif, toutes les créances émises depuis 2018 ont été étudiées individuellement.
- Pour le budget annexe assainissement collectif, cette évaluation s'est basée sur une étude approfondie des créances supérieures à 1 000 €. Pour les créances inférieures à 1 000 € le montant des provisions à constituer a été estimé en fonction des taux d'admission en non-valeur constatés depuis 2010.

Par ailleurs, il convient également de constituer un stock de provisions sur le budget annexe eau potable. Les créances non recouvrées rattachées à des titres émis avant le 1er janvier 2020 ont été conservées par les communes d'Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry. Les éventuelles admissions en non-valeur seront comptabilisées sur le budget principal des communes. Dans la mesure où les résultats des budgets annexes de l'eau au 31 décembre 2019 ont été transférés à l'Agglomération, nous sommes tenus de rembourser aux communes les éventuelles admissions en non-valeur qu'elles auront à comptabiliser dans les mois à venir pour l'eau potable. C'est à ce titre qu'il convient de comptabiliser une provision.

La provision du budget annexe eau potable a été estimée sur la base des restes à recouvrer de chaque commune au 1er juillet 2020 et des taux de provisionnement retenus sur le budget annexe assainissement collectif.

Ces différentes évaluations ont permis de définir les montants à provisionner ou à reprendre sur les différents budgets selon le tableau ci-dessous :

Nature de la provision	Domaine	budget	Montant de la reprise de provision	Montant de la provision
Provision pour dépréciations comptes	Finances	Général	3 736,27 €	- €
	Finances	Transport	- €	- €
	Finances	Assainissement collectif	143 303,46 €	176 494,79 €
	Finances	Assainissement non collectif	- €	664,67 €
	Finances	Parking	- €	128,47 €
	Finances	Immobilier Innoprod	139,70 €	- €
	Finances	Eau Potable	- €	277 115,52 €
	TOTAL		147 179,43 €	454 403,45 €

Après prise en compte de ces propositions, le stock de provisions pour dépréciation des comptes de redevables s'élèvera à 553 776,95 € sur l'ensemble des budgets (stock au 01/09/2020 : 246 552,93 € - reprises de provisions : 147 179,43 € + nouvelles provisions à constituer : 454 403,45 €).

Voici le détail du stock de provisions pour dépréciation de comptes de redevables par budget à l'issue du bureau communautaire :

Nature de la provision	Domaine	budget	Stock de provision à l'issue du conseil communautaire
Provision pour dépréciations comptes	Finances	Général	20 613,91 €
	Finances	Transport	22,00 €
	Finances	Assainissement collectif	251 209,77 €
	Finances	Assainissement non collectif	1 881,27 €
	Finances	Parking	191,27 €
	Finances	Immobilier Innoprod	2 743,21 €
	Finances	Eau Potable	277 115,52 €
	TOTAL		553 776,95 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2321-2 et R.2321-2,

VU la délibération n°6/2006 du Conseil communautaire du 28 mars 2006 optant pour le régime optionnel des provisions budgétaires,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

1 abstention(s)

Monsieur Frédéric CABROLIER

DÉCIDE de constituer de nouvelles provisions pour dépréciations de comptes de redevables à hauteur de 454 403,45 €.

DÉCIDE de constituer de nouvelles provisions pour contentieux à hauteur de 45 925 €.

DÉCIDE de reprendre les provisions pour dépréciations de comptes de redevables constituées en 2017, 2018 et 2019 à hauteur de 147 179,43 €.

DÉCIDE de reprendre une provision de 154 500 € suite à l'extinction d'un contentieux.

PRÉCISE que la répartition par budget est la suivante :

Nature de la provision	Domaine	Budget	Montant de la reprise de provision	Montant de la provision
Provisions pour litiges et contentieux	Dommages aux biens	Général	154 500,00 €	
	TEOM	Général		11 400,00 €
	Urbanisme	Général		4 000,00 €
	ressources humaines	Général		25 325,00 €
	<i>Total budget général</i>		154 500,00 €	40 725,00 €
	Assainissement collectif	Assainissement collectif		5 200,00 €
	TOTAL PROVISION POUR CONTENTIEUX		154 500,00 €	45 925,00 €

Nature de la provision	Domaine	budget	Montant de la reprise de provision	Montant de la provision
Provision pour dépréciations comptes	Finances	Général	3 736,27 €	- €
	Finances	Transport	- €	- €
	Finances	Assainissement collectif	143 303,46 €	176 494,79 €
	Finances	Assainissement non collectif	- €	664,67 €
	Finances	Parking	- €	128,47 €
	Finances	Immobilier Innoprod	139,70 €	- €
	Finances	Eau Potable	- €	277 115,52 €
	TOTAL		147 179,43 €	454 403,45 €

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
 Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL